



Point no 8 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 89'500.- pour des travaux de réfection du chemin du Villaret sur une longueur de 370 mètres

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Le Conseil communal entend procéder à des travaux de réfection sur le chemin du Villaret (selon plan annexé), d'une longueur de 320m et d'une largeur de 3m. En effet, au cours des années, cette route s'est fortement détériorée. Ce tronçon est essentiellement emprunté par des véhicules lourds, véhicules agricoles et forestiers dont les gabarits n'ont fait qu'augmenter au fil du temps. L'augmentation de la largeur des véhicules provoque une détérioration des bordures de chaussées, visible à l'œil nu. Les caillebotis qui ont un rôle de récupérateurs d'eau sont en très mauvais état et il n'est plus possible de les réparer. La partie supérieure de cette route conduit à la voie ferrée et en cas d'orage, il y a un risque que des cailloux, des feuilles ou des morceaux de bois arrivent sur la voie et provoquent une fermeture momentanée de la ligne avec des conséquences financières importantes.

Les travaux prévus consistent en une réfection complète du tronçon mentionné qui nécessite un nettoyage du chemin, l'enlèvement des banquettes herbeuses, l'enlèvement des rigoles, le rehaussement du chemin à quelques endroits pour évacuer l'eau, le broyage du chemin sur 25 cm, la stabilisation au ciment, un réglage de la planie et des dévers et un compactage lourd permettant ensuite la pose d'un enrobé et de nouvelles rigoles.

La pose d'un enrobé sur la chaille concassée permet une durabilité plus importante de l'ouvrage, comme cela a été fait au chemin du Val-de-Ruz.

Conclusion

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

En vertu de l'application de l'article 5 du règlement communal sur les finances relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2017 de CHF 2'170'000.-.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à approuver le présent rapport et accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 31 mai 2017

Arrêté relatif à demande de crédit d'engagement de CHF 89'500.- pour des travaux de réfection du chemin du Villaret sur une longueur de 370 mètres

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 22 juin 2017,
Vu le rapport du Conseil communal du 31 mai 2017,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

a r r ê t e

Crédit d'engagement

Article premier :

Un crédit d'engagement de CHF 89'500.- TTC est accordé au Conseil communal pour lui permettre de financer des travaux de réfection du chemin du Villaret sur une longueur de 370 mètres.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Comptabilisation

Article 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements no 201718.00 et amortie au taux de 5,0 %.

Autorisation d'emprunter

Article 3 :

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Article 4 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général :

La présidente :

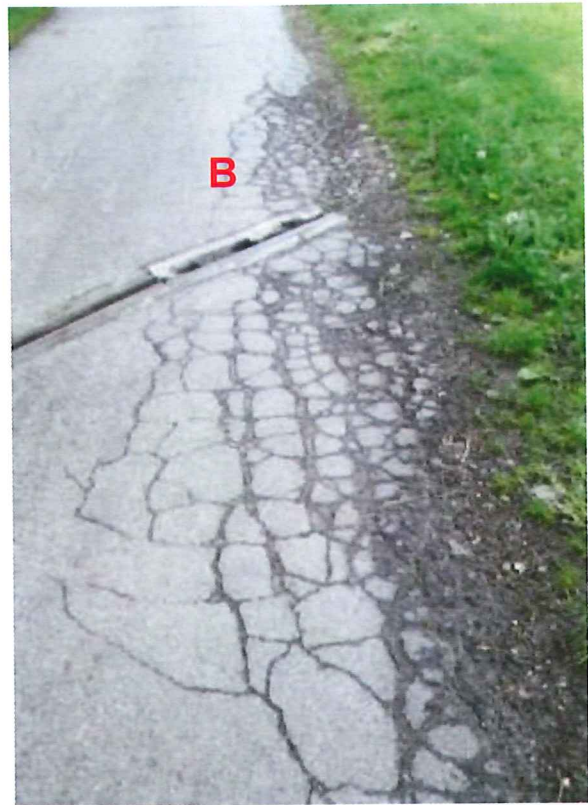
Le secrétaire :

M. Guillaume-Gentil

M. Vermot

Colombier, le 22 juin 2017

Chemin du Villaret





- A / faïençage
- B / caniveaux affaissés
- C / affaissement de rive
- D / affaissement de caniveaux et affaissement de rive
- E / nids de poules déjà comblés, faïençage et affaissement de rive
- F / affaissement de rive

Causes

Causes probables du faïençage :

- Fatigue excessive de l'assise provoquée par un excès de contrainte de traction par flexion à la base des couches traitées;
- Décollement de la couche de roulement.

Evolution prévisible:

- Départ de matériaux, formation de nids de poule;
- Chute de portance, cela est à l'origine de déformations (orniérage, affaissement de rive et hors rive);
- Augmentation des zones faïencées.

En l'absence d'un entretien adapté, ces fissures ont évolué vers un faïençage et apparition de nid-de-poule se soldant par une pénétration de l'eau et une fragilisation structurelle de la chaussée.

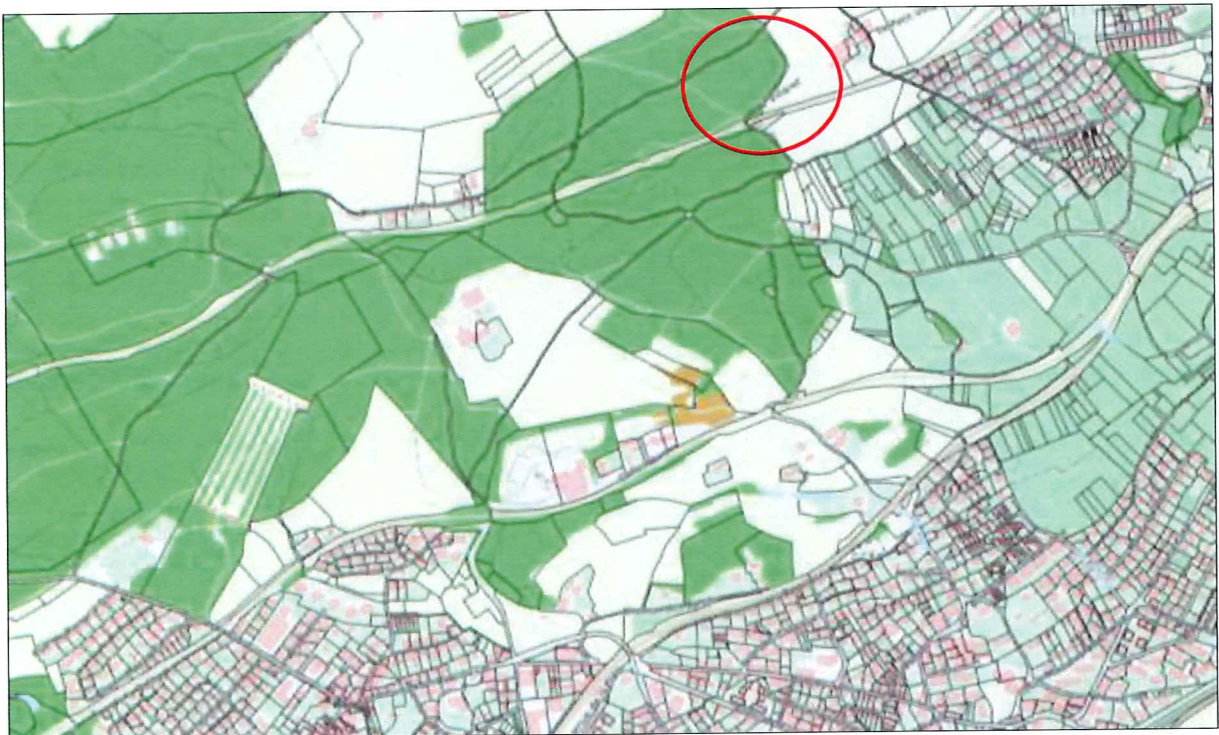
Causes probables des affaissements de rives :

- Sous dimensionnement du corps de chaussée (épaisseurs insuffisantes) ;
- Tassements différentiels (défaut de portance du sol);
- Drainage insuffisant;
- Présence d'eau consécutive à la perméabilité des couches supérieures;
- Chaussée étroite.

Objectif de l'intervention

L'objectif imposé à toute infrastructure routière répond à trois mots d'ordre : **accessibilité, fluidité, sécurité.**

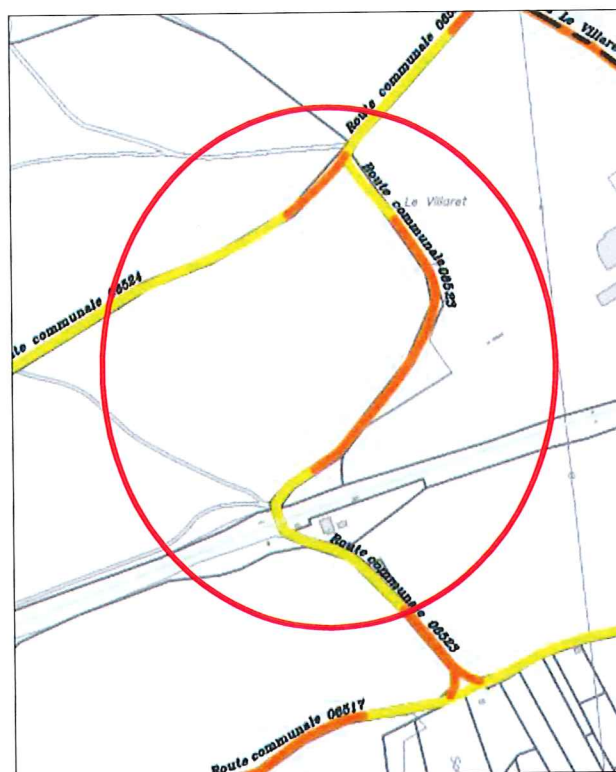
Trois critères auxquels il faut ajouter un objectif essentiel, celui de la **longévité.**



Relevé de l'état des routes

Selon la notice technique et l'analyse de l'état des routes réalisée par le bureau Opan Concept, datée du 22.08.2016, nous pouvons constater que la plus grande partie du tronçon en question a un indice d'état entre 3 à 4 avec une appréciation de « critique ».

Sa remise en état est donc justifiée et judicieuse.



Extrait du plan d'état des lieux / Dégradation de surface / état juillet 2016

Echelle 1 : 5000

0 ←-----→ 300 m.

INDICE D'ETAT	APPRECIATION selon SN 640 925b
1 à 2	Bon
1 à 2	Moyen
2 à 3	Suffisant
3 à 4	Critique
4 à 5	Mauvais